

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

Office de Tourisme
PAYS DE SAINT-GALMIER

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

PROJET DE
DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 12 décembre 2011

N° 12/2011

Le Comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Galmier, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2011, s'est réuni à Saint-Galmier sous la présidence de Monsieur GIRAUD

OBJET :
EFFECTIFS DE
L'OFFICE DE
TOURISME DU PAYS
DE SAINT-GALMIER
AU 1^{ER} JANVIER
2012

Présents : Mesdames et Messieurs
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Mesdames et Messieurs

Secrétaire :

Vu les articles L132 à L 133-10, L 134-6, R133-1 à R 133-18 et R134-12 du Code du Tourisme,
Vu l'article R133-11 du code du tourisme,
Vu les articles 5 et 6 des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Galmier,
Vu la délibération du comité de direction en date du 22 novembre 2010, au cours duquel il a été procédé au vote du budget primitif de l'exercice 2011,
Vu la délibération du comité de direction en date du 7 mai 2009, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs,
Vu la délibération du comité de direction en date du 12 octobre 2009, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs.
Vu la délibération du comité de direction en date du 25 février 2010, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs.
Vu la délibération du comité de direction en date du 28 octobre 2010, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs,
Vu la délibération du comité de direction en date du 22 novembre 2010, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs.
Vu la délibération du comité de direction en date du 7 juillet 2011, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs,
Vu la délibération du comité de direction en date du 24 octobre 2011, au cours duquel il a été procédé au vote de la modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Président informe le Comité de direction qu'en application de la Convention collective n°3175, et compte tenu de la qualification (entre bac+2 et bac+5), des missions conférées aux salariés(e) et des résultats obtenus sur le dernier exercice ; il convient de procéder à des modifications indiciaires sur les postes déjà existants.

Le personnel de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Galmier actuel et nécessaire au fonctionnement des différents services est présenté dans le tableau des effectifs suivant :

Fonction	Hebdo	Mensuel	Echelon / indice (CCN 3175)	
Conseillère en séjour	35	151.67	1.2 / 1420	CDD 4 MOIS TEMPS PLEIN (REMPLACEMENT POUR CAUSE DE CONGE MATERNITE)
Conseillère en séjour	35	151.67	1.2 / 1420	CDI TEMPS PLEIN
Conseillère en séjour	35	151.67	1.2 / 1420	CDI TEMPS PLEIN
Conseillère en séjour Guidage	35	151.67	1.2 / 1420	CDI TEMPS PLEIN
Conseillère en séjour Régisseur	35	151.67	1.3 / 1535	CDI TEMPS PLEIN
Responsable promotion communication	35	151.67	2.1 / 1600	CDI TEMPS PLEIN
Responsable guidage et commercialisation	32	138.67	2.1 / 1600	CDI TEMPS PARTIEL
Responsable accueil	35	151.67	2.2 / 1775	CDI TEMPS PLEIN
Responsable Administratif et Infographie	35	151.67	2.3 / 1930	CDI TEMPS PLEIN

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget primitif 2012.

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et en avoir délibéré :

Fait et délibéré, à Saint-Galmier le 12 décembre 2011.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Claude GIRAUD